MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :
Opérateur en logistique alimentaire

CODE DE L'U.E. (2): 44 01 20 U11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 401

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	O (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué
Date et signature (1) : Le 27/05/2021.....

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n° **2** (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	● (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	● (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant repris en annexe n° 4 (1 page) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° **5** (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Opérateur en logistique alimentaire: Technologie	CT	B	18	
Opérateur en logistique alimentaire: Pratique professionnelle	PP	L	30	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : XXXXXXXXXXXX 05/07/2021 Signature :

p.o. Pierre Duchateiet
Inspecteur

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale ; ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Opérateur en logistique alimentaire

Annexe 1

1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- de prendre conscience des risques potentiels et des précautions nécessaires lors du transport de denrées alimentaires en fonction des normes HACCP en vigueur;
- d'assurer le transport de denrées alimentaires en respectant les contraintes sanitaires, les contraintes temps et la sécurité;
- de développer des compétences de communication, d'organisation et d'observation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français

Face des situations courantes de communication :

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- se présenter et donner ses coordonnées ;
- expliquer sa motivation pour la formation ;
- lire et décoder des consignes simples de travail et de sécurité.

En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales et opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième ;
- effectuer des calculs de pourcentages ;
- convertir des mesures de masse et de capacité.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat d'Etudes de Base (CEB).
- Permis de conduire B et/ou C le cas échéant

Annexe 3

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

En tenant compte des règles de sécurité et de bien-être au travail ;
Pour un projet de transport et de stockage de denrées alimentaires décrit ou convenu :

- de citer les procédures appropriées à la sécurité pour le stockage et le transport ;
- d'effectuer le stockage des denrées alimentaires proposées ;
- d'organiser et de réaliser le transport des denrées dans le respect des normes HACCP
- d'identifier différentes contraintes du projet ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de précision et de l'adéquation de l'organisation proposée aux différentes contraintes identifiées,
- de l'impact sur l'environnement en fonction de ses choix.

Annexe 4

4. PROGRAMME

Pour des produits alimentaires, en tenant compte des règles et conseils de l'AFSCA,
L'étudiant sera capable :

En technologie :

- d'expliquer les grands principes de la gestion d'un entrepôt de stockage ;
- de différencier les grands principes de liaison chaude et de liaison chaude ;
- pour le transport d'aliments chauds :
    1. d'expliquer brièvement les risques liés aux variations des températures préconisées ;
    2. d'identifier quelques dangers (biologiques, physiques chimiques, allergènes) et les moments à risque dans le processus de distribution ;
    3. de citer les différentes opérations qui se succèdent dans le transport de denrées alimentaires préparées ou non, à savoir, la réception auprès du fournisseur, le chargement, le transport, le déchargement, la livraison au client, le nettoyage et la désinfection du matériel et des véhicules ;
- d'expliquer les mesures d'hygiène à prendre au niveau personnel, du matériel et du véhicule ;
- de citer les différents éléments à prendre en compte pour organiser sa tournée comme la feuille de route, le transport d'aliments préparés ou non, chauds ou froids..... ;

En pratique professionnelle :

- d'assurer un stockage conforme en fonction des denrées concernées ;
- de planifier la tournée en fonction du type de denrées alimentaires transportées, du temps imparti, de désidérata des clients.... ;
- de charger judicieusement le véhicule en cas de liaison chaude ou de transport frigorifique ;
- de conduire divers engins de manutention et de transport ;
- d'effectuer correctement des contrôles de température ;
- de garantir la sécurité alimentaire de la charge à transporter :
    1. en séparant les aliments préparés des aliments crus (fruits, pain....)
    2. en séparant des aliments les produits non alimentaires dans la même charge ou dans des charges différentes
- de surveiller l'intégrité des emballages pour éviter notamment une contamination croisée ;
- de réaliser un lavage des mains selon la technique préconisée ;
- de vérifier l'adéquation du produit fourni au produit commandé ;
- d'informer le client des précautions à prendre pour la conservation éventuelle des produits livrés ;
- d'entretenir les véhicules et le matériel de transport de manière que la sécurité alimentaire ne soit pas compromise ;
- de répertorier par écrit les transports et/ou manipulations des aliments transportés ou stocker.
- d'assurer un stockage conforme en fonction des denrées concernées ;
- d'identifier l'impact possible sur l'environnement en fonction de ses choix.

Annexe 5

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

Annexe 6

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Date de dépôt : 09/06/2021
Date d'approbation :

«OPERATEUR EN LOGISTIQUE ALIMENTAIRE»

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
4M0180MC	401	OPERATEUR EN LOGISTIQUE ALIMENTAIRE			NEANT